



Montreuil, le 20 décembre 2024

Mme Fanny De Coster
CGT Finances Publiques
263, rue de Paris
93100 Montreuil

à

Madame Amelie Verdier
Directeur général des Finances Publiques
139 Rue de Bercy
75012 Paris

Objet : Préavis de grève

Madame la directrice,

Submergé par sa propre déficience, le président de la république et ses différents gouvernements auraient pu tirer les leçons des politiques menées depuis des années, écouter les contestations massives des dernières années, prendre en compte les derniers résultats électoraux et changer de « cap » en urgence. Mais ni les discours du président, ni ceux de ces différents ministres, ne montrent ne serait-ce qu'une seule remise en question concernant les politiques libérales qui ont conduit à la situation que nous connaissons aujourd'hui, pire la dissolution prononcée le 9 juin a mis le pays dans une crise politique majeure.

À la DGFIP, même constat sur les politiques menées ces dernières années : le NRP, les délocalisations et la poursuite de la loi de transformation de la fonction publique pourtant rejetées massivement par les agents se poursuivent.

La CGT Finances Publiques rejette ces réformes faites contre les agents. Ces entêtements vont à l'encontre de la reconnaissance légitime de leur engagement quotidien et sont incompréhensibles pour les agents !

La CGT Finances Publiques mettra donc tout en œuvre pour la protection des agents et pour que le monde de demain, le jour d'après, soit plus juste, plus durable et plus solidaire.

Toutes les avancées sociales ont été conquises. Pour préparer l'avenir, la CGT Finances Publiques dépose un préavis de grève et revendique :

- Le retrait du plan dit « Nouveau Réseau de Proximité » ;
- L'arrêt des délocalisations/relocalisations ;
- Le renforcement du statut du fonctionnaire ;
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;
- L'abrogation de la réforme des Retraites ;
- L'abrogation de loi sécurité globale ;
- L'abrogation de la loi asile immigration ;
- Le retrait des mesures concernant les règles de mutation et l'ouverture de véritables négociations ;
- L'augmentation de la valeur du point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu ;
- La suppression du jour de carence ;
- Une compensation intégrale, pérenne, de la CSG, et une augmentation immédiate du pouvoir d'achat ;
- La revalorisation des indemnités de télétravail ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et de tous les projets de restructurations en cours : NRP, concentration des SIP, SIE et SPF, transfert de la mission cadastrale à l'IGN, agence unique de recouvrement des recettes fiscales et sociales... ;
- La réintégration au sein de la DGFIP des missions d'entretien et de propreté ;

- L'abandon du Plan Action Publique 2022 ;
- L'augmentation des budgets de fonctionnement ;
- Des créations d'emplois statutaires à hauteur des missions dévolues à nos ministères et à leur accomplissement plein et entier ;
- Le maintien de toutes ses missions à la DGFIP et leur renforcement ;
- Le renforcement des droits et garanties des personnels ;
- La reconnaissance des qualifications et des technicités par des plans de promotions dignes de ce nom ;
- Une amélioration réelle des conditions de vie au travail ;
- La résorption de l'emploi précaire ;
- La non-application du RIFSEEP et de toute rémunération au mérite ;
- l'octroi d'un complément de traitement indiciaire (CTI) de 49 points ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (Comité Social, Formation Spécialisée, Comité médical...) ;
- Le retrait des projets de développement de l'Intelligence Artificielle qui se font au détriment des emplois, des conditions de travail et de la qualité de service ;
- L'arrêt du déploiement d'applicatif non abouti qui mettent les services sous pression ;
- La révision et revalorisation des frais de mission pour tenir compte des hausses de prix liées (hébergement, transport, restauration) ainsi que des indemnités de télétravail.
- Un plan ambitieux et des moyens à la hauteur pour l'égalité femmes hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Conformément aux dispositions des articles L521-2 et 521-6 du code du travail, la CGT Finances Publiques dépose un préavis de grève pour les journées du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de la DGFIP quels que soient leurs statuts.

Ce préavis est destiné à permettre à tous les agents de la DGFIP qui le souhaitent de participer aux mobilisations et actions de grève qui pourraient voir le jour durant cette période.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur général, l'expression de ma parfaite considération.

La secrétaire générale de la
CGT Finances Publiques,

Fanny De Coster

